

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le neuf novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Sabine ANGIGNARD, Madame Christelle ESNAULT, Madame Jennifer GODIN, Madame Maud MERING *ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry MARQUIS*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS

ABSENTS : Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	25

DCM n°209/2022 - T209 - 1.1.9

Marché public de prestation de services en assurances - attribution

Rapporteur : Madame HAMON

Par délibération numéro 168/2022 en date du 20 septembre 2022, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises pour un marché public de prestation de services portant sur la souscription et l'exécution de contrats d'assurance en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée sur le profil acheteur de la commune le 29 septembre 2022. La date limite de remise des offres était fixée au 21 octobre 2022 à 20 heures 00.

Pour rappel, le marché a été alloté en quatre lots, à savoir :

- lot 01 - dommages aux biens et risques annexes,
- lot 02 - responsabilité civile et risques annexes,
- lot 03 - protection juridique et risques annexes,
- lot 04 - assurance des véhicules à moteur et risques annexes.

Trois entreprises ont déposé une offre pour un ou plusieurs lots. Aucun lot n'est resté infructueux.

Le rapport final d'analyse des offres, établi par les services de la commune, a été présenté à la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 03 novembre 2022.

Ladite commission a proposé de retenir les options et prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Options retenues	Prestations supplémentaires éventuelles
01	Option 02 : franchise 500,00 euros	Multirisque expositions
02	Option 03 : franchise 1 000,00 euros	Sans objet
03	Option 02 : barème contractuel multiplié par deux	Sans objet
04	Option 02 : franchise incendie / vol / dommages 500,00 euros	PSE 01 : auto-collaborateur en mission PSE 02 : bris de machine

Elle a émis un avis favorable pour retenir le classement des offres proposées. En application de ce classement, les offres les mieux disantes pour chaque lot sont les suivantes :

Lot	Attributaire	Montant en euros (cotisation annuelle)
01	Groupama Loire Bretagne (49)	17 905,44 euros
02	SMACL Assurances (79)	1 848,73 euros
03	SMACL Assurances (79)	2 004,92 euros
04	Groupama Loire Bretagne (49)	9 464,00 euros

Sur la base de ces offres, le montant prévisionnel total annuel pour les marchés d'assurance, hors assurance des risques statutaires, s'élèverait à 31 223,09 euros.

Il est demandé si le montant du nouveau marché proposé est globalement supérieur ou inférieur au précédent marché. Il est répondu que, pour l'année 2021, la cotisation d'assurance acquittée par la commune s'élevait à près de 30 000,00 euros. Les élus échangent sur les conditions proposées par les compagnies d'assurance sur les quatre lots, notamment sur les garanties et le montant des franchises.

Monsieur FOULONNEAU demande si la commune s'est fait accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour ce marché. Monsieur le Maire répond que non, contrairement au marché précédent.

Vu l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération numéro 168/2022 en date du 20 septembre 2022 actant le lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché relatif à la souscription et l'exécution de contrats d'assurance,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Sur avis des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 03 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

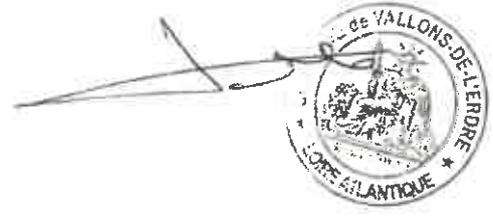
- **SUIT** l'avis émis par la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 03 novembre 2022 ;
- **RETIENT** les options et prestations supplémentaires éventuelles et le classement des offres proposé par la commission communale "Marché à procédure adaptée" ;
- **ATTRIBUE** les lots comme énoncé ci-dessus aux conditions financières indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant annuel total de 31 223,09 euros ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les marchés correspondants et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront inscrits sur le compte 6161 du budget primitif 2023 de la commune.

Délibération publiée le 28 novembre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Stéphane TRÉBOUVIL**



Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
ID : 044-200078079-20221115-DCM209_2022-DE

